

Conseil Municipal du 30/05/2024

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, M. DESTAYS, Mme NOEL, M. PERON, Mme DETOC, M. CLOLUS, Mme DEBORD, Mme COUTELLIER, M. BOISRAMÉ.

Absents excusés : Mme MORIN-FREBOURG, Mme RAULT, Mme BOIVIN, M. DUGUE, Mme HÉRISSEON.

Procuration : de Mme RAULT à M. DEWASMES

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. FUSEL est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-Verbal de la séance du 16 mai 2024
2. Réhabilitation et agrandissement des écoles : recrutement d'un bureau d'études, choix du prestataire
3. Réhabilitation et agrandissement des écoles : topographie, détection et géoréférencement des réseaux enterrés, choix du prestataire
4. Modernisation voirie 2024, choix du prestataire
5. Questions diverses

1. Délibération n°2024/36 : Procès-verbal de la séance du 30 mai 2024

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 30 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2024

ADOPTÉ : à 9 voix POUR

2. Délibération n°2024/37 : Recrutement d'un bureau d'études projet d'agrandissement et restructuration des écoles : choix du prestataire

Arrivée de M. BOISRAMÉ, Mme DETOC

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2024/29 du 16 mai 2024, le conseil municipal a décidé le lancement d'une consultation visant à recruter un bureau d'étude dans le cadre du projet de réhabilitation et de l'extension des écoles.

Cette étude est donc portée sur l'agrandissement et la restructuration des écoles maternelle et élémentaire ainsi que sur la création d'un nouveau restaurant scolaire.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du cabinet d'études SEMBREIZH pour un montant de 33 070.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retient la proposition financière de la société SEMBREIZH pour un montant de 33 070.00 € HT, pour l'étude pré-opérationnelle et opérationnelle du projet d'extension et réhabilitation des écoles maternelle et élémentaire ;
- Indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les pièces contractuelles avec l'entreprise susvisée.

ADOPTÉ : à 11 voix POUR

3. Délibération n°2024/38 : Extension et restructuration des écoles : topographie, détection et géoréférencement des réseaux enterrés : choix du prestataire

Arrivée de Mme MORIN-FREBOURG

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet d'extension et de restructuration des écoles il convient de réaliser une détection et un géoréférencement des réseaux enterrés sur chaque site, pour la production des relevés topographiques des parcelles et plans des bâtiments.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise Hamel Géomètres- Experts pour un montant de 8 450.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Retient la proposition financière de l'entreprise Hamel Géomètres-Experts pour un montant de 8 450.00 € HT ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment le devis de l'entreprise susvisée.

ADOPTÉ : à 12 voix POUR

4. Délibération n°2024/39 : Programme voirie 2024 – choix du prestataire

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de continuer à entretenir régulièrement les routes communales afin d'éviter un surcoût lié à des détériorations qui deviendraient trop importantes mais aussi pour favoriser une sécurité optimale pour les usagers.

Après l'analyse des différents devis, La commission d'appel d'offres du 16 mai 2024 donné un avis favorable à l'offre de l'entreprise Henry Frères de La Chapelle Saint-Aubert, qui est la plus avantageuse économiquement.

M. le Maire propose donc de retenir l'offre de l'entreprise Henry Frères pour un montant de 89 308.95 € HT afin d'effectuer la réfection des routes communales inscrites au programme 2024 de modernisation de la voirie.

M. PERON ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Retient l'offre de l'entreprise Henry Frères pour un montant de 89 308.95 € HT ;
- Indique que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ : 11 voix POUR

Fin de la séance à 20h30.

A Vieux-Vy Sur Couesnon, le 30 mai 2024

Le Maire,
Pascal DEWASMES

